



National
Defence

Défense
nationale

s.19(1)

VILLE DE BLAINVILLE

QUEBEC. J7C1X4 .

Sous - Ministre de la
Défense Nationale

AUG 12 1986

Deputy - Minister of
National Defence



LE 6 AOUT 1986.

8600003M

DDA 3-3-2-5/D Adm M 3-3-2-5
Referred to
Transmis à DND INQ.

M. LE SOUS-MINISTRE DEWER D.B.

[Redacted]

AUG 13 1986

REDRESSEMENT DE GRIEF-LIBERATION.

File No.
Dossier No. 1461-31-B
Charged to / Chargé à TD

6225

- A- JE SUIS A LA [Redacted]
- B- JE SUIS LIBERE LE [Redacted] POUR LE MOTIF D'HOMOSEXUALITE.
- C- JE FAIS APPEL A VOUS POUR REPORTER MON LICENCIEMENT POUR LES CAUSE QUI VONT SUIVRE:
 - 1- LE MINISTRE DE LA JUSTICE, A DEMANDER A LA DEFENSE-NATIONALE ET A LA GRC DE REVOIR LES PRATIQUE RELATIVE A L'EMBAUCHE DES HOMOSEXUEL EN VUE QU'ILS SE CONFORME AU PRINCIPE DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTE. CONTENU DE LE FAIT IL M'APPARAIT PREMATURE ET DISCRIMINATOIRE QUE LES AUTORITEE DE LA DEFENSE-NATIONALE PROCEDE A MON LICENCIEMENT EN RAISON DE MON HOMOSEXUALITE.
 - 2- JE SUIS A L'EMPLOI DE LA DEFENSE-NATIONALE DEPUIS PLUS DE 4 ANS ET LE, AVEC UN DOSSIER VIERGE.
 - 3- JE N'AI AUCUN PROBLEME AVEC MES PAIRS.
 - 4- J'AI UN BON RAPPORT DE RENDEMENT DEPUIS LE DEBUT DE MON SERVICE.
- D- DONC JE FAIS APPEL A VOUS POUR ATTENDRE LA REPONCE SUR L'ETUDE FAITE SUR LES HOMOSEXUEL, POUR RETARDER OU ANNULER MA LIBERATION.
- E- SI VOTRE REPONCE EST NEGATIVE , JE BONTTE ENTREPRENDRE DES PROCEURE LEGAL POUR LONGEDIMENT INJUSTE ET DISCRIMINATOIRE A LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTE.

[Redacted]

000004